

Téléchargez l'application mobile **ALSACE**

Suivez en direct l'actualité régionale sur votre smartphone

ALSACE

Textile L'Alsace va se doter d'un label certifié pour promouvoir ses entreprises

Sur le modèle lancé avec succès dans les Vosges il y a deux ans, le label « Alsace terre textile », telle une véritable appellation d'origine contrôlée (AOC), va prochainement être apposé sur les produits dont 75 % des étapes de fabrication sont effectuées dans le massif des Vosges.

Sous l'égide du Pôle textile Alsace regroupant les industriels de la filière, le label « Alsace terre textile » verra le jour dans les prochains mois. Son lancement officiel est prévu au Musée de l'impression sur étoffes, à Mulhouse, le 7 novembre, le jour même de l'inauguration de l'exposition hivernale consacrée à la maison Hermès. Dans la foulée, les étiquettes rouges fleuriront sur les marchés de Noël.

Les premiers produits devraient être disponibles dès cet été, puisque onze entreprises sont déjà éligibles à ce « label d'excellence », selon l'expression de Gianni Pavan, dirigeant de la société Alsatextiles et président bénévole du Comité opérationnel Alsace terre textile.

« Une AOC textile »

« C'est un label de terroir industriel qui garantit au consommateur une fabrication locale, des produits de qualité issus de savoir-faire ancestraux, une éthique, un développement durable et une traçabilité », explique le chef d'entreprise pour qui « l'objectif est de se distinguer de ce qui existe et est insuffisant ». « Ce label a pour vocation d'être une ap-



Catherine Aubertin, animatrice du Pôle textile Alsace, et Gianni Pavan, gérant d'Alsatexiles, devant un tissu qui, dans quelques mois, sera vendu avec le label « Alsace terre textile ». Photo Thierry Gachon

pellation d'origine contrôlée, une AOC textile prouvant qu'au moins 75 % de la fabrication a été faite localement et le prouver par une traçabilité suivie des entreprises. Le « Made in France » est aujourd'hui galvaudé et l'appellation n'a plus la confiance des consommateurs. D'où ce label industriel, mis sur pied par et pour les industriels, qui porte sur la production locale que l'on peut prouver au consommateur », poursuit Gianni Pavan.

Si le Pôle textile Alsace est partenaire de la marque « Alsace partagée », initiée par le conseil régional, « Alsace terre textile » va beaucoup plus loin qu'un engagement écrit aux vagues contours. Il ne s'agit pas, ici, de promouvoir l'Alsace mais d'ap-

porter un poinçon sur l'origine des produits. Concrètement, le label se déclinera sur deux niveaux : les entreprises devront d'abord avoir l'agrément d'« acteur d'Alsace terre textile », point d'entrée obligatoire pour ensuite pouvoir prétendre à la labellisation des produits et au fameux étiquetage. Ce label s'accompagne aussi d'exigences en matière d'environnement.

Au final, l'objectif est, comme l'explique Catherine Aubertin, animatrice du Pôle textile Alsace, de « faire tomber les barrières de la concurrence, fédérer autour d'un projet collectif et constructif, et sauvegarder les savoir-faire, donc les emplois localement. Il s'agit également

d'apporter au consommateur un signe distinctif qui éclaire ses achats. Notre rôle est de revaloriser l'image de l'industrie textile. »

Des maillots de rugby aux cordes nautiques

Si le secteur n'est pas aussi florissant que par le passé, certaines entreprises ont un savoir-faire que l'on n'imagine pas de l'extérieur. Ce label permettra ainsi de valoriser, localement, la production régionale mais aussi de faire connaître l'excellence alsacienne en matière textile bien au-delà. « Pour Theure, rares sont les amateurs de rugby qui, lorsqu'ils achètent un maillot du Biarritz-

Olympique ou du Stade Français, savent qu'il est confectionné par De Fil en Aiguille à Thann. Idem pour les cordes nautiques avec Meyer Sansboeuf à Guebwiller. Demain, ce savoir-faire sera connu du grand public grâce à l'étiquette « Alsace terre textile », explique Gianni Pavan. « C'est un outil marketing à la disposition des entreprises », ajoute Catherine Aubertin.

Après une campagne de communication cet été et à l'automne, il est aussi envisagé d'installer des panneaux « Alsace terre textile » aux entrées des communes dans lesquelles se trouvent des entreprises agréées. Une « Route du textile », incluant des visites d'entreprises, est également à l'étude.

Textes : Laurent Bodin

8 500 emplois en Alsace

La filière textile en Alsace compte aujourd'hui 250 entreprises, soit 8 500 emplois. Dans 80 % des cas, ce sont des petites et moyennes entreprises. L'export représente 55 % du chiffre d'affaires.

80 % également des entreprises sont orientées vers les marchés textiles techniques. Quatre marchés principaux se dégagent pour les entreprises de la région : le bâti (construction, aménagement intérieur et extérieur, décoration et événementiel), l'industrie et l'environnement (filtration, agriculture, viticulture, alimentaire...), la personne (habillement, sports et loisirs, santé et sécurité, protection), la mobilité (aéronautique, aérospatial, automobile, ferroviaire, maritime...).

Pour autant, les critères d'attribution du label « Alsace terre textile » sont tels que toutes les entreprises, loin de là, ne pourront y prétendre. « On a onze entreprises industrielles pionnières. Devraient s'y ajouter une vingtaine de candidatures en 2013 et une trentaine en 2014-2015, explique Catherine Aubertin. Cela ne veut pas dire que les entreprises n'ayant pas le label travaillent mal mais simplement qu'elles n'ont pas 75 % de la production réalisés en Alsace. »

À l'image des produits AOC, un contrôle indépendant et très strict

L'agrément des entreprises et la labellisation des produits « Alsace terre textile » seront encadrés et surveillés par un organisme indépendant.

Avec un objectif de 40 entreprises labellisées sur une filière qui en compte 250, le Pôle textile Alsace vise clairement l'excellence. « Alsace terre textile® » est d'ailleurs une marque déposée à l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI).

Les critères d'agrément des entreprises seront la localisation de la production, la traçabilité, la qualité, le respect de l'environnement, l'éthique et la sécurité. Pas simple que de quantifier tout cela. « On va véritablement décoriquer le processus de fabrication de chaque type de produits », explique Catherine Aubertin. Chaque opération de fabrication (tissage, impression, confection...) va correspondre à un



Les fabricants labellisés, à l'instar d'Alsatexiles basé à Riedisheim, devront produire chaque mois une déclaration mensuelle permettant la traçabilité des produits fabriqués. Photo Denis Sollier

nombre de points en fonction de son importance dans le processus global, le total atteignant 100 points. Si l'opération est réalisée dans l'aire

géographique régionale par une entreprise agréée, le produit remporte le nombre de points de l'opération et au-delà de 75 points sur 100, il peut

prétendre au label. « Que le tissage soit réalisé au Pakistan ou en Alsace, il compte pour le même nombre de points. C'est là que nous

nous distinguons des labels basés sur la valeur ajoutée », souligne Gianni Pavan.

Traçabilité

Tandis qu'un audit d'usine sera réalisé pour toutes les entreprises à l'inscription, puis tous les trois ans, les sociétés labellisées seront amenées à effectuer un autocontrôle. Surtout, un contrôle annuel de traçabilité des produits sera mené par un organisme indépendant. Les fabricants devront ainsi transmettre une déclaration mensuelle des produits étiquetés « Alsace terre textile » et les sous-traitants devront, eux aussi, prouver la traçabilité des produits fournis. D'où la sélectivité.

À l'inverse, l'aire géographique de référence est l'ensemble du massif des Vosges. Si les entreprises prétendant au label « Alsace terre textile » devront être implantées dans la région, leurs sous-traitants pourront avoir fabriqué en Alsace mais aussi dans les départements limitrophes (territoire de Belfort, Haute-Saône, Vosges, Moselle et Meurthe-et-Moselle).



Les communes qui comptent des entreprises labellisées pourront afficher le visuel en bord de route. DR

L'exemple vosgien

« Alsace terre textile » s'inscrit, régionalement, dans la lignée de « Vosges Terre textile » qui a fait ses preuves dans le département voisin à l'initiative du Syndicat textile de l'Est basé à Epinal. Cette « marque collective qualifiée » a pour but de « redonner de la visibilité à une industrie qui a gagné en modernité ce qu'elle a perdu en emplois et en manufactures ». Le textile vosgien, qui comptait 242 unités de production et 40 000 ouvriers en 1930, en totalise aujourd'hui 75 et emploie 3 000 personnes. « Les grandes marques de linge de maison, à l'image de Garnier Thiebaut, ont constaté que leurs produits labellisés « Vosges terre textile » étaient très recherchés aux États-Unis et au Japon », souligne ainsi l'animatrice du Pôle textile Alsace Catherine Aubertin.